



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 92105

Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le comportement intolérable des dirigeants du groupe industriel Pentair vis-à-vis des salariés de ses sites installés en France, et plus particulièrement sur la situation de l'entreprise basée à Ham dans la Somme. Ils ont en effet décidé de fermer cette unité de production picarde et de supprimer ainsi 132 emplois. Les sites d'Armentières et de Saint-Ouen-l'Aumône sont également menacés avec respectivement la suppression de 25 et 49 emplois. La nouvelle stratégie du groupe industriel laisse à penser qu'une volonté de désengagement de la France est enclenchée. Pourtant, ses dirigeants reconnaissent la qualité du travail accompli à Ham ainsi que les résultats positifs du site avec par ailleurs un carnet de commandes bien rempli. Ils évoquent la situation globale à l'échelle mondiale pour motiver leur décision. Après une année 2015 qui a vu les objectifs du site atteints dès le mois de novembre, il y a déjà 8,4 millions d'euros d'inscrits au carnet de commande 2016 et des prévisions commerciales à hauteur de 31 millions d'euros pour l'avenir. Cette unité, qui dégage 18 % de marge brut, apparaît également comme la plus rentable d'Europe. La décision de sa fermeture est donc totalement inacceptable humainement et incompréhensible économiquement. Elle aura par ailleurs des répercussions terribles sur les nombreux sous-traitants qui vivent de son activité ainsi que sur l'ensemble du tissu économique local. Des investissements ont également été réalisés dernièrement, ce qui en fait une usine moderne, compétitive avec un savoir-faire reconnu de tous depuis des décennies. Elle a par ailleurs été certifiée ISO 9001 et ISO 14001. C'est donc un non-sens total de la fermer aujourd'hui ! Les principaux clients de ce groupe, dont l'État est actionnaire minoritaire ou majoritaire, doivent prendre leurs responsabilités et faire comprendre à ses dirigeants que l'on ne peut pas se comporter ainsi en France sans en subir les conséquences. L'État actionnaire de ces entreprises, au premier rang desquelles Areva, EDF ou encore DCNS, doit intervenir sans délai pour que les clients français du groupe Pentair réaffirment leur attachement au travail accompli par les sites français. Il souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre afin d'agir en ce sens et faire réviser la position des dirigeants du groupe industriel Pentair.

Texte de la réponse

Le groupe américain Pentair s'est diversifié dans plusieurs secteurs d'activité dont la fabrication et la distribution de vannes, actionneurs et systèmes de contrôle dont il est un des leaders mondiaux. Il est présent en France dans ce secteur sur 4 sites industriels où il emploie au total plus de 700 salariés, dont 132 sur le site de Griss Pentair de Ham dans la Somme. Le groupe Pentair connaît actuellement des difficultés économiques du fait des pertes accumulées au cours des cinq dernières années, estimées par le groupe à 600 M de dollars. Ces pertes s'expliquent conjoncturellement par la dégradation massive des marchés de l'énergie et de l'industrie consécutive à la chute du prix du baril de pétrole de près des deux-tiers depuis 2014. Ces pertes s'expliquent aussi structurellement par une trop grande gamme de produits sous différentes marques qui ne permettent pas au groupe de réaliser des économies d'échelles. La conjugaison de ces facteurs ne permet pas au groupe de répondre à la pression exercée sur les prix tant par la concurrence que par ses clients. C'est dans ce contexte que le groupe a présenté, lors d'une réunion extraordinaire du comité d'entreprise le 15 décembre 2015, un

projet de restructuration au niveau France avec la suppression d'environ 200 postes de travail. Il se traduirait en Picardie par la fermeture du site de Ham qui produit des marques qui sont abandonnées et le transfert de la production sur d'autres sites du groupe Pentair. Le groupe Pentair a annoncé le 18 janvier devant le comité d'entreprise qu'il souhaitait étaler la fermeture du site, initialement prévue en juin 2016, jusqu'à la fin 2017 pour donner toutes les chances à l'identification d'un repreneur. A ce titre, le nombre de départs est lié aux scénarios de reprise. Le groupe Pentair a accepté plusieurs conditions favorables à une reprise dans les conditions les plus favorables. Le groupe garantit qu'il n'y aurait pas de transfert d'outils de production mais uniquement de marques, notamment MecaFrance. De plus, le mandataire de Pentair pour la recherche de candidat est rémunéré en fonction du nombre d'emplois sauvés. L'ensemble des services de l'Etat, en premier lieu le commissaire au redressement productif, met tout en oeuvre pour maintenir le potentiel industriel sur le site de Ham. Ainsi, Pentair assisté de la DGE, de Business France et du conseil régional a mis en place une prospection de repreneurs qui a déjà rencontré plusieurs manifestations d'intérêts. Concernant le site d'Armentières, le groupe Pentair a confirmé que son plan de restructuration ne remettait pas en cause son attachement au site qu'il juge stratégique. Concernant le site de Saint-Ouen l'Aumone, le groupe Pentair entend adapter son réseau de distribution en supprimant 51 postes suite au transfert de l'activité en Allemagne. Le site de Saint-Ouen l'Aumone n'est pas menacé et est réorganisé. 9 postes seront créés dans le cadre de la réorganisation.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92105

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10362

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3140